



28 et 29 OCTOBRE 2023

Concours Amateurs

INTERGENERATION

Recette réalisée par des enfants âgés de 10 à 12 ans et accompagnés d'un adulte

ARTICLE 1 : conditions d'admission

Les **Journées Gastronomiques de Sologne 2023** organisent un concours de recette sucrée réalisée par un enfant âgé de 10 à 12 ans (inclus) et une personne « d'une autre génération » **non professionnelle** (parents, grands-parents, amis, ..., hors professionnels).

Ce concours vise à promouvoir la transmission du savoir culinaire

Une seule et unique recette sera acceptée par candidat.

ARTICLE 2 : thème : « La pâte à choux »

Le candidat devra réaliser un dessert en « **pâte à choux** ».

Le dessert devra être présenté et décoré dans un plat de votre choix.

ARTICLE 3 : sélection et inscription

Les actes de candidature devront parvenir au bureau des **Journées Gastronomiques de Sologne** avant le **1er octobre 2023**, accompagnés de la recette détaillée et du descriptif du dessert.

Les 4 meilleures recettes seront retenues pour participer au concours.

Pour la sélection, les **critères de notation** sont les suivants :

ORIGINALITE / 10 PRESENTATION / 5 PREPARATION / 5

Le descriptif de la recette doit nous être fourni lors de l'inscription (document joint).

L'ensemble sera adressé avant le **samedi 1er octobre 2023**, le cachet de la poste faisant foi à

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE - 13 rue du tour de la halle - 41200 ROMORANTIN

Dans le coin gauche de la feuille de la recette devront figurer le nom, le prénom, l'âge, l'adresse et le numéro de téléphone du candidat.

Les mêmes renseignements seront inscrits au verso du dessin.

Un jury de sélection composé de personnalités qualifiées en matière d'éducation et de gastronomie sélectionnera un maximum de **4 recettes**.

Chaque auteur de recette retenue sera aussitôt prévenu par courrier.

Le lauréat de l'année précédente pourra participer au concours mais ne se verra pas attribuer le premier prix.

ARTICLE 4 : réalisation

Les 4x2 candidats sélectionnés devront venir réaliser publiquement leur recette lors des Journées Gastronomiques de Sologne, **le samedi 28 octobre de 9h00 à 10h30. Ils revêtiront pour cette occasion une tenue de cuisinier (tablier et toque) qui leur sera offerte par les Journées Gastronomiques de Sologne.**

Chaque participant devra apporter tous les ingrédients et se munir de tout le matériel (casserole, moule, fouet, etc...) nécessaires à la réalisation de sa recette. Il ne trouvera sur place qu'un plan de travail et un fourneau équipé avec plaques de cuisson à induction.

Après la dégustation, il est impérativement demandé de récupérer le plat de présentation.

Des personnes adultes veilleront au bon déroulement du concours et à la sécurité des enfants.

La recette devra être intégralement réalisée devant le public

ARTICLE 5 : le jury

Le jury sera constitué de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière d'éducation et de gastronomie.

Les travaux des membres du jury seront sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ - TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

Les décisions du jury seront sans appel.

Les recettes seront notées sur leur présentation et leurs qualités gustatives selon les critères suivants :

- ORIGINALITE	/10
- EXECUTION des deux candidats	/15x2
- PRESENTATION	/30
- QUALITE DEGUSTATIVE	/30

Le ou les premiers prix de l'année précédente seront automatiquement mis hors concours pendant une année.

ARTICLE 6 : résultats et récompenses

Le jour et l'heure de la remise des prix vous seront communiqués sur l'accusé de réception.

Tous les candidats devront alors se présenter en habit de cuisinier.

Tous les ENFANTS participants recevront en plus de leur tablier et de leur toque, de nombreux cadeaux.

ARTICLE 7 : propriété

Toutes les recettes envoyées resteront la propriété des JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE

ARTICLE 8 : responsabilité

La participation au concours des desserts des enfants implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par les organisateurs pour son application.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être mise en cause si des circonstances extérieures à leur volonté entraînaient l'annulation de ce concours.

Autorisation parentale ci-après à retourner avec le bulletin de participation et le descriptif de la recette (au dos).

Toutes photographies des candidats et de leurs travaux pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (www.romorantin.fr/jgs) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération en contrepartie.

Bulletin de participation

Concours des enfants âgés de 10 à 12 ans

Le samedi 28 Octobre 2023

A retourner dûment complété avant le samedi 1er octobre 2023 à :

Journées Gastronomiques de Sologne

13, rue du Tour de la Halle

41200 Romorantin-Lanthenay

CANDIDAT

Date de naissance :/...../..... Age :

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

E.mail :

Accompagnateur (ami, parent, grand-parent, ...)

Profession :

RAISON SOCIALE :

.....

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

E.mail :

Autorisation à remettre avec la recette lors de l'inscription

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. ou Mme

Autorise mon enfant

à venir participer au concours INTER GENERATION le samedi 28 octobre 2023 de 9h00 à 10h30
à la Fabrique Normant de Romorantin.

Date :/...../.....

Signature :

Nom du candidat :

Nom de la recette :

N°

Ingrédients

-•.....
-•.....
-•.....
-•.....
-•.....
-•.....

Réalisation